

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

20 AVR 2023

N° 23-00399 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE RECTIFICATIF**

Les termes du communiqué n°23-00318 MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 05/04/2023 portant admission de candidats précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de quarante (40) élèves Agents de Santé Communautaire, session 2022 sont rectifiés ainsi qu'il suit :

**AU LIEU DE:**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de quarante (40) élèves Agents de Santé Communautaire, session 2022, sont déclarés admis en remplacement de candidats défaillants.

C'est:

**Admis**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
12°	OUEDRAOGO SOULEYMANE	2610_2360_5739_0286	B9672430	01/01/98

**LIRE:**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de quarante (40) élèves Agents de Santé Communautaire, session 2022, est déclaré admis en remplacement de candidats défaillants.

C'est:

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
12°	SAWADOGO SOULEYMANE	2610_2360_5739_0286	B9672430	01/01/98

**LE RESTE SANS CHANGEMENT**

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

*Hamidou*  
**Hamidou SAWADOGO**

Officier de l'Ordre de l'Etat

